



COMPTE RENDU

De la réunion du Conseil Municipal du 27 mai 2020 à la salle Louis Besson

Le **27 mai 2020**, sous la présidence de Monsieur CHERBLANC Jean-Bernard, Maire, le conseil Municipal dument convoqué s'est réuni.

Etaient Présent : Monsieur Jean-Bernard CHERBLANC, Madame Maria CHEMARIN, Monsieur Jean-Luc BASTION, Madame Magali ER.RAFIQI Monsieur Christophe BURLET, Madame Dominique LEFLON, Monsieur Sébastien MICHEL, Madame Carine LOMBARDO, Monsieur François EUGENE, Monsieur Daniel BADOIL, Monsieur Thierry VATTLET, Madame Sandrine CHENAILLES, Madame Virginie CABAUSSEL, Monsieur Renaud JASNOWSKI, Madame Céline MABON

Monsieur CHERBLANC Jean-Bernard, Maire sortant déclare la séance ouverte puis donne la parole à Madame LEFLON Dominique, doyenne de l'Assemblée qui procède à l'appel nominal des membres présents.

Madame Leflon explique que la crise sanitaire actuelle a conduit à changer le lieu des séances du Conseil Municipal qui se déroule ainsi à la salle Louis Besson ce jour. Ce lieu sera reconduit pour les prochaines séances et ce, pendant toute la durée de cette crise. Elle demande à l'Assemblée de valider ce changement de site à mains levées : cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Madame Leflon annonce le premier point à l'ordre du jour, à savoir l'élection du Maire, qui s'effectuera à bulletins secrets et à la majorité absolue

DELIBERATIONS

ELECTION DU MAIRE

Monsieur Cherblanc se porte candidat au poste de Maire. Cette candidature étant la seule pour ce poste, Madame Leflon fait procéder au vote. Chaque conseiller dépose son bulletin de vote dans l'urne. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de bulletins 15
- Bulletin blanc 1
- Suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8

Monsieur Cherblanc a obtenu 14 voix (quatorze.)

Monsieur Cherblanc ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

Monsieur Jean-Bernard Cherblanc, nouveau Maire, reprend la présidence de la séance et présente les autres points de l'ordre du jour

Il donne lecture de la CHARTE DES ELUS puis, chacun des conseillers appose sa signature sur ce document qui sera affiché dans la salle à chaque séance de Conseil Municipal.

Désignation du secrétaire de séance du Conseil Municipal

Madame Céline MABON se propose comme secrétaire de séance. L'Assemblée donne son accord à l'unanimité.

Fixation du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal détermine le nombre d'adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit, pour la commune de Courzieu, un maximum de 4 (quatre) adjoints.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer quatre postes d'adjoints

Election des adjoints au maire

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le dépôt de liste doit se faire avant chaque tour de scrutin. Il ajoute que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue.

Une liste est déposée : LISTE 1

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletin nul : 1
- Suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8

A obtenu :

Liste 1 : 14 voix (quatorze)

La liste ayant obtenue la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

- Madame CHEMARIN Maria
- Monsieur BASTION Jean-Luc
- Madame ER RAFIQI Magali
- Monsieur BURLET Christophe

Fixation du nombre des membres du CCAS

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de renouveler le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale suite aux élections. Ce conseil est composé du Maire, président de droit et, en nombre égal, de membres du Conseil Municipal et de membres nommés par la mairie parmi des personnes extérieures au Conseil Municipal.

Il propose de fixer le nombre des membres à huit.

L'Assemblée donne son accord à l'unanimité.

Fixation des indemnités des élus

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux, lorsque ces derniers reçoivent une délégation spéciale du Maire. Il propose de reconduire les indemnités en place à ce jour, malgré la possibilité offerte par le gouvernement de les augmenter et, donc de fixer ces indemnités comme suit :

- Maire : 34 % de l'indice 1027
- Adjoints : 13.6 % de l'indice 1027
- Conseillers Municipaux : 6 % de l'indice 1027

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Commission des marchés publics

Monsieur le Maire indique que cette commission est chargée de l'examen des candidatures d'un marché public. Elle est amenée à émettre un avis sur le choix des candidats retenus. La décision d'attribution elle, est du ressort du Conseil Municipal. Il y a donc lieu de nommer ses membres nouvellement élus en mars 2020.

- Président Titulaire : Monsieur Jean-Bernard CHERBLANC
- Membres titulaires : Madame Maria CHEMARIN, Monsieur Jean-Luc BASTION, Monsieur Christophe BURLET, Monsieur FRANCOIS Eugène
- Est désigné comme représentant du Maire si celui-ci est empêché : Monsieur Eugène FRANCOIS

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Commission communale des impôts

Monsieur le maire présente la liste des membres titulaires et suppléants de cette commission et demande au Conseil de l'approuver : accord à l'unanimité.

Dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies »

Monsieur le maire présente les dépenses pouvant être prises en charge sur ce compte et demande au Conseil Municipal de délibérer : celui-ci donne son accord à l'unanimité.

Délégation au Maire par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que, pour assurer un bon fonctionnement de l'administration communale, il y a lieu de lui déléguer, conformément à la législation en vigueur, un certain nombre des attributions du Conseil Municipal. Il donne lecture de ces délégations et demande à l'Assemblée de délibérer : Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité

Droit à la formation des élus

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que tous les membres du Conseil Municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions électives. Il précise que le montant total de ces formations ne peut excéder 20 % du montant total des indemnités allouées aux élus et demande à l'Assemblée d'approuver ces dépenses de formation : accord du Conseil à l'unanimité.

Délibération pour les élections des délégués du Conseil Municipal appelés à former les comités des différents organismes et syndicats auxquels la commune adhère

SIVOM : Monsieur CHERBLANC Jean-Bernard, Monsieur BASTION Jean-Luc, Madame CHEMARIN Maria, Monsieur MICHEL Sébastien

SIDESOL :

- Madame Céline MABON et Monsieur Christophe BURLET, titulaires
- Madame Virginie CABAUSSEL et Monsieur Thierry VATTLET, suppléants

SYDER : Monsieur Renaud JASNOWSKI, titulaire et Monsieur Daniel BADOIL, suppléant

SIPAG : Madame Dominique LEFLON, titulaire, Madame Magali ER.RAFIQI, suppléante

SIVOS : Madame Carine LOMBARDO, titulaire, Monsieur Renaud JASNOWSKI, suppléant

AIPA/MAPAD (Maison de retraite de Vaugneray): Madame Magali ER.RAFIQI

CNAS : Monsieur Christophe BURLET

Mission Locale de Tarare : Madame Carine LOMBARDO

Vote des subventions année 2020

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les demandes formulées par les présidents des différents organismes en vue d'obtenir une subvention :

- Afaire : 80 €
- Vie libre : 80 €
- Solidarité partage : 0.22 € par habitant

Accord de l'Assemblée à l'unanimité.

MISE EN PLACE DES COMMISSIONS COMMUNALES

Commission finances - appel d'offres marché public : Monsieur CHERBLANC Jean-Bernard, Monsieur BASTION Jean-Luc, Monsieur BURLET Christophe, Madame CHEMARIN Maria, Madame ER.RAFIQI Magali, Monsieur FRANÇOIS Eugène

Commission personnel communal : Monsieur CHERBLANC Jean-Bernard, Madame CHEMARIN Maria, Madame ER.RAFIQI Magali, Monsieur FRANÇOIS Eugène

Commission urbanisme : Madame Maria CHEMARIN, Madame Sandrine CHENAILLES, Monsieur Daniel BADOIL, Monsieur Michel SEBASTIEN

Commission bâtiments : Monsieur Christophe BURLET, Monsieur Jean-Luc BASTION, Monsieur Daniel BADOIL, Madame Maria CHEMARIN, Monsieur Thierry VATTLET

Commission voirie – mobilité : Monsieur Jean-Luc BASTION, Monsieur Daniel BADOIL, Madame Sandrine CHENAILLES, Monsieur Sébastien MICHEL, Monsieur Thierry VATTLET

Commission scolaire-sociale hors CCAS : Madame Magali ER.RAFIQI, Madame Maria CHEMARIN, Monsieur Jean-Luc BASTION, Madame Carine LOMBARDO, Monsieur Renaud JASNOWSKI

Commission communication : Madame Maria CHEMARIN, Monsieur Renaud JASNOWSKI, Monsieur Eugène FRANÇOIS, Madame Dominique LEFLON

Commission vie associative, culturelle, sportive et location de salles : Monsieur Daniel BADOIL, Monsieur Christophe BURLET, Madame Maria CHEMARIN, Monsieur Renaud JASNOWSKI, Madame Céline MABON

Commission embellissement, fleurissement, environnement : Monsieur Jean-Bernard CHERBLANC, Monsieur Jean-Luc BASTION, Madame Virginie CABAUSSEL, Madame Magali ER.RAFIQI, Monsieur Renaud JASNOWSKI, Madame Dominique LEFLON, Madame Carine LOMBARDO

Commission patrimoine - tourisme : Monsieur Jean-Bernard CHERBANC, Monsieur Daniel BADOIL, Madame Virginie CABAUSSEL, Madame Maria CHEMARIN, Madame Magali ER.RAFIQI, Monsieur Renaud JAZNOWSKI, Madame Céline MABON

Commission jeunesse : Monsieur Christophe BURLET, Madame Virginie CABAUSSEL, Madame Maria CHEMARIN, Madame Magali ER.RAFIQI, Madame Carine LOMBARDO

Commission développement économique : Monsieur Jean-Bernard CHERBLANC, Monsieur Daniel BADOIL, Monsieur Jean-Luc BASTION, Monsieur Christophe BURLET, Madame Maria CHEMARIN, Monsieur Eugène FRANÇOIS, Madame Céline MABON

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe l'Assemblée sur le fonctionnement d'un conseil municipal, dont les séances sont ouvertes au public et, à contrario sur le fonctionnement des réunions des commissions communales qui elles, sont limitées aux membres de ladite commission.

Il propose de planifier les premières réunions de chacune des commissions afin de s'informer des dossiers en cours et à venir.

Toilettes Publiques : les toilettes publiques ont été vandalisées avant le confinement. Elles seront remises en état dès que possible. Le conseil municipal appelle au civisme de la population et demandent aux parents de sensibiliser leurs enfants sur le respect des biens publics. Des sanctions seront prises en cas de faits avérés. Si les dégradations se poursuivent, nous serons malheureusement contraints de condamner ces locaux.

Fin de séance 22H25

Prochain conseil Municipal : le 24 JUIN 2020 A 20H30

Le Maire

Jean-Bernard **CHERBLANC**